RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00200
Numéro SIREN : 753 216 704
Nom ou dénomination : POMPES FUNEBRES REBILLON

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2013 sous le numéro de dépôt 806

DB/AC 01/01/13

POMPES FUNEBRES REBILLON
Société par actions simplifiée
Capital social : 2.927.589,00 euros
Siège social : 50 boulevard Edgar Quinet
75014 PARIS
753 216 704 RCS PARIS

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 16 JAN. 2013
SOUS LE N° 806

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'AN DEUX MILLE TREIZE
LE PREMIER JANVIER

L'an deux mille treize, le premier janvier à six heures, l'unique associé de la société POMPES FUNEBRES REBILLON formalise les présentes décisions.

Associé unique :

REBILLON SCHMIT PREVOT, société par actions simplifiée au capital de 2.134.280,00 euros, ayant son siège social à PARIS 14ème arrondissement 50 boulevard Edgar Quinet, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 775 738 198 ;

Représentée par Monsieur Philippe CAILLAREC, son Président, qui intervient également aux présentes en qualité de Président de la Société ;

Monsieur Thierry LEPRINCE et Monsieur Yannick LECHEVALIER, commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

REBILLON SCHMIT PREVOT, agissant en qualité d'Associé Unique de la société POMPES FUNEBRES REBILLON, ci-après « la Société »,

A préalablement exposé ce qui suit :

Aux termes d'une décision du 17 décembre 2012, la société POMPES FUNEBRES REBILLON a approuvé le principe de l'apport par les sociétés REBILLON SCHMIT PREVOT, PATRIARCA SA, POMPES FUNEBRES 75 (PF75), AGENCE DES POMPES FUNEBRES NOUVELLES PFN, POMPES FUNEBRES DE LA CITE (PFCITE), REBILLON PLAISANCE et REBILLON FONTENAY, de divers fonds de commerce, marques et noms de domaine leur appartenant, de l'augmentation du capital à réaliser en vue de rémunérer ces apports et conféré tous pouvoirs au Président à l'effet de signer les contrats d'apport.

Monsieur Jacques ZAKS, commissaire aux apports domicilié à PARIS (75016) 3 rue Scheffer, désigné par décision de l'associé unique en date du 21 septembre 2012, a communiqué ses rapports d'évaluation des apports conformément à l'article L. 225-8 du code de commerce le 20 décembre 2012. Ces rapports ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 21 décembre 2012.

Ceci exposé, l'associé unique a arrêté les décisions portant sur l'ordre du jour ayant pour objet :

Rec
Rec

EXACOMPTA

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°806 en date du 16/01/2013

- Approbation définitive des apports de fonds de commerce, marques et noms de domaine appartenant aux sociétés REBILLON SCHMIT PREVOT, PATRIARCA SA, POMPES FUNEBRES 75 (PF75), AGENCE DES POMPES FUNEBRES NOUVELLES PFN, POMPES FUNEBRES DE LA CITE (PFCITE), REBILLON PLAISANCE et REBILLON FONTENAY et de l'augmentation du capital de POMPES FUNEBRES REBILLON en vue de rémunérer les apports. Modifications corrélatives des statuts.
- Pouvoirs à donner au Président.

Le Président dépose les documents suivants établis en vue des décisions de l'Associé Unique :
- les rapports du Commissaire aux apports,
- le texte du projet des décisions.

Première décision : Approbation d'apports en nature de fonds de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports du Commissaire aux apports et d'actes sous seing privé en date des 18 et 20 décembre 2012, aux termes desquels la Société REBILLON SCHMIT PREVOT, société par actions simplifiée au capital de 2.134.280,00 euros, ayant son siège à PARIS (75014) 50, boulevard Edgar Quinet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 775 738 198, a fait apport sous condition suspensive des fonds de commerce suivants évalués ainsi qu'il suit :

Désignation du fonds de commerce	**Evaluation totale**	**Evaluation hors dépôt de garantie**
Champigny sur Marne funérarium	215.446 euros	215.446 euros
Bagnolet 204 rue Sadi Carnot	218.250 euros	214.512,30 euros
Paris Montparnasse 50 bd Edgar Quinet	936.233 euros	897.394,58 euros
Versailles	70.000 euros	65.481,44 euros
Boulogne Billancourt	182.222 euros	174.265,75 euros
Ivry sur Seine	298.359 euros	295.729 euros
Vincennes	224.090 euros	216.574,62 euros
Neuilly sur Seine	463.618 euros	458.445,45 euros
Nanterre	83.896 euros	83.896 euros
La Varenne Saint Hilaire	34.012 euros	28.192 euros
Saint Maur des Fossés	141.204 euros	135.738,21 euros

L'Associé unique déclare approuver ces apports en nature aux conditions stipulées auxdits actes et l'évaluation qui en a été faite.

Ces apports deviennent par conséquent définitifs ce jour (1er janvier 2013) à six heures.

Deuxième décision : Approbation d'apport en nature de marques et noms de domaine Internet :

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux apports et d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2012, aux termes desquels la Société REBILLON SCHMIT PREVOT, société par actions simplifiée au capital de 2.134.280,00 euros, ayant son siège à PARIS (75014) 50, boulevard Edgar Quinet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 775 738 198, a fait apport sous condition suspensive des marques et noms de domaine suivants :

- marques :

- REBILLON et REBILLON EN TOUTE CONFIANCE et REBILLON R ;
- TEMOIGNAGE DE VIE et TEMOIGNAGES DE VIE et REBILLON-TEMOIGNANGES DE VIE ;
- REBIROC et REBIROC POMPES FUNEBRES LOW COST ;
- REBILLON NECROPOLIS ;
- POMPES FUNEBRES ASSISTANCE ;
- OBSEQUES ASSISTANCE ;
- LES OBSEQUES A PRIX LEGER POMPES FUNEBRES SPARROW ;
- SOS DECES ;

- noms de domaine Internet :

www.rebillon.fr
www.rebillon.com
www.rebillon-patrimoine.fr
www.rebillon-necropolis.fr
www.organisation-obseques.fr
www.cremation-ou-inhumation.fr
www.prevoyance-obseques.com
www.monuments-funeraires.fr
www.sepultures-artistiques.com
www.fleurs-deuil-enterrement-livraison.com
www.sculptures-tombes-originales.com
www.funerarium-paris-ile-de-france.com
www.pompes-funebres-paris-ile-de-france.com
www.temoignage-de-vie.fr
www.temoignage-de-vie.com
www.temoignage-de-vie.eu
www.temoignage-de-vie.net
www.temoignagedevie.fr
www.temoignagedevie.com
www.temoignagedevie.eu
www.temoignagedevie.net
www.pompesfunebres-sparrow.fr
www.pompesfunebres-sparrow.com
www.pompesfunebres-sparrow.eu

Marques et noms évalués globalement à la somme de 200.000,00 euros,

L'Associé unique déclare approuver cet apport en nature aux conditions stipulées auxdits actes et l'évaluation qui en a été faite.

Cet apport devient par conséquent définitif ce jour (1er janvier 2013) à six heures.

Troisième décision : Approbation d'apport en nature de fonds de commerce :

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux apports et d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2012, aux termes desquels la Société POMPES FUNEBRES 75 (PF75), société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège à PARIS

EXACOMPTA

(75020) 83 avenue Gambetta, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 400 048 534, a fait apport sous condition suspensive du fonds de commerce exploité à PARIS (75020) 83 avenue Gambetta, évalué à la somme de 243.020 euros (241.999,17 euros hors dépôt de garantie) ;

L'Associé unique déclare approuver cet apport en nature aux conditions stipulées audit acte et l'évaluation qui en a été faite.

Cet apport devient par conséquent définitif ce jour (1er janvier 2013) à six heures.

Quatrième décision : Approbation d'apport en nature de fonds de commerce :

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux apports et d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2012, aux termes desquels la Société POMPES FUNEBRES DE LA CITE (PFCITE), société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège à PARIS (75013) 19/23 rue Bruant, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 400 046 272, a fait apport sous condition suspensive du fonds de commerce exploité à PARIS (75013) 19 et 23 rue Bruant, évalué à la somme de 202.891 euros (197.323,04 euros hors dépôt de garantie) ;

L'Associé unique déclare approuver cet apport en nature aux conditions stipulées audit acte et l'évaluation qui en a été faite.

Cet apport devient par conséquent définitif ce jour (1er janvier 2013) à six heures.

Cinquième décision : Approbation d'apports en nature de fonds de commerce :

Après avoir pris connaissance des rapports du Commissaire aux apports et d'actes sous seing privé en date du 18 décembre 2012, aux termes desquels la Société AGENCE DES POMPES FUNEBRES NOUVELLES PFN, société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, ayant son siège à PARIS (75019) 3 rue Armand Carrel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 333 644 516, a fait apport sous condition suspensive :
- du fonds de commerce exploité à PARIS (75019) 3 rue Armand Carrel, évalué à la somme de 218.031 euros (213.154,03 euros hors dépôt de garantie) ;
- du fonds de commerce exploité à PARIS (75011) 2 avenue Parmentier, évalué à la somme de 42.211 euros (34.871,78 euros hors dépôt de garantie) ;

L'Associé unique déclare approuver ces apports en nature aux conditions stipulées auxdits actes et l'évaluation qui en a été faite.

Ces apports deviennent par conséquent définitifs ce jour (1er janvier 2013) à six heures.

Sixième décision : Approbation d'apport en nature de fonds de commerce :

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux apports et d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2012, aux termes desquels la Société REBILLON FONTENAY, société en nom collectif au capital de 1.524,49 euros, ayant son siège à FONTENAY SOUS BOIS (94120) 241 avenue Victor Hugo et rue Pierre Curie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 409 770 732, a fait apport sous condition suspensive du fonds de commerce exploité à FONTENAY SOUS BOIS (94120) 6 avenue de Stalingrad, évalué à la somme de 128.839 euros (123.499,75 euros hors dépôt de garantie) ;

L'Associé unique déclare approuver cet apport en nature aux conditions stipulées audit acte et l'évaluation qui en a été faite.

Cet apport devient par conséquent définitif ce jour (1er janvier 2013) à six heures.

Septième décision : Approbation d'apport en nature de fonds de commerce :

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux apports et d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2012, aux termes desquels la Société REBILLON PLAISANCE, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège à PARIS (75014) 66 rue Pierre Larousse rue Raymond Losserand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 408 612, a fait apport sous condition suspensive du fonds de commerce exploité à PARIS (75014) 161 rue Raymond Losserand / 66 rue Pierre Larousse, évalué à la somme de 59.823 euros (51.607,86 euros hors dépôt de garantie).

L'Associé unique déclare approuver cet apport en nature aux conditions stipulées audit acte et l'évaluation qui en a été faite.

Cet apport devient par conséquent définitif ce jour (1er janvier 2013) à six heures.

Huitième décision : Approbation d'apport en nature de fonds de commerce :

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux apports et d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2012, aux termes desquels la Société PATRIARCA SA, société à responsabilité limitée au capital de 105.784,37 euros, ayant son siège à ROMAINVILLE (93230) 12 rue Carnot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 322 997 297, a fait apport sous condition suspensive du fonds de commerce exploité à ROMAINVILLE (93230) 12 rue Carnot, évalué à la somme de 102.010 euros (100.144,31 euros hors dépôt de garantie).

L'Associé unique déclare approuver cet apport en nature aux conditions stipulées audit acte et l'évaluation qui en a été faite.

Cet apport devient par conséquent définitif ce jour (1er janvier 2013) à six heures.

Neuvième décision : Augmentation de capital corrélative en vue de rémunérer les apports

L'Associé unique, par suite de l'adoption des décisions qui précèdent, décide d'augmenter le capital social d'une somme de **QUATRE MILLIONS SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (4.064.155,00 €)**, pour le porter de 2.927.589 euros à **SIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-QUATRE EUROS (6.991.744,00 €)**, par émission de **4.064.155** actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro, attribuées aux apporteurs en proportion de leurs apports, savoir :
- à REBILLON SCHMIT PREVOT : 3.067.330 actions nouvelles ;
- à POMPES FUNEBRES 75 (PF75) : 243.020 actions nouvelles ;
- à POMPES FUNEBRES DE LA CITE (PFCITE) : 202.891 actions nouvelles ;
- à AGENCE DES POMPES FUNEBRES NOUVELLES PFN : 260.242 actions nouvelles ;
- à REBILLON FONTENAY : 128.839 actions nouvelles ;
- à REBILLON PLAISANCE : 59.823 actions nouvelles ;
- à PATRIARCA SA : 102.010 actions nouvelles ;

EXACOMPTA

Ces actions nouvelles sont créées avec jouissance ce jour au moment de la réalisation définitive de la présente augmentation de capital, et seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises, comme elles, à toutes les dispositions des statuts.

Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôts, en sorte que toutes les actions, de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Conformément à l'article L. 228-10 du Code de commerce, ces actions seront négociables dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

La Société ayant été constituée très récemment et étant sans activité significative depuis lors, la présente augmentation de capital ne donnera pas lieu à une prime d'apport.

Dixième décision : Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital – Modification corrélative des statuts.

L'Associé unique, comme conséquence de l'adoption des décisions ci-dessus, constate que l'augmentation du capital social qui en résulte est définitivement réalisée et décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui sont désormais libellés comme suit :

Article 6 – Apports

Il est ajouté à cet article le paragraphe suivant :

« *Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 1er janvier 2013, le capital social a été porté à la somme de 6 991 744 euros, au moyen de divers apports de fonds de commerce, marques et noms de domaine Internet consentis par les sociétés suivantes, à qui ont été attribuées un certain nombre des 4 064 155 actions nouvelles, entièrement libérées et intégralement apportées aux apporteurs :*
- à REBILLON SCHMIT PREVOT, société par actions simplifiée au capital de 2.134.280,00 euros, ayant son siège à PARIS (75014) 50, boulevard Edgar Quinet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 775 738 198 : 3.067.330 actions nouvelles ;
- à POMPES FUNEBRES 75 (PF75), société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège à PARIS (75020) 83 avenue Gambetta, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 400 048 534 : 243.020 actions nouvelles ;
- à POMPES FUNEBRES DE LA CITE (PFCITE), société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège à PARIS (75013) 19/23 rue Bruant, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 400 046 272 : 202.891 actions nouvelles ;
- à AGENCE DES POMPES FUNEBRES NOUVELLES PFN, société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, ayant son siège à PARIS (75019) 3 rue Armand Carrel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 333 644 516 : 260.242 actions nouvelles ;
- à REBILLON FONTENAY, société en nom collectif au capital de 1.524,49 euros, ayant son siège à FONTENAY SOUS BOIS (94120) 241 avenue Victor Hugo et rue Pierre Curie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 409 770 732 : 128.839 actions nouvelles ;

Puc Puc

- à REBILLON PLAISANCE, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège à PARIS (75014) 66 rue Pierre Larousse rue Raymond Losserand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 408 612 : 59.823 actions nouvelles ;
- à PATRIARCA SA, société à responsabilité limitée au capital de 105.784,37 euros, ayant son siège à ROMAINVILLE (93230) 12 rue Carnot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 322 997 297 : 102.010 actions nouvelles. »

Article 7 - Capital social

L'article 7 est désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de SIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-QUATRE EUROS (6.991.744 €).
Il est divisé en SIX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-QUATRE EUROS (6.991.744) actions entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.»

Onzième décision : Pouvoirs pour formalités

L'Associé unique confère tous pouvoirs au Président ou son mandataire ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités requises, partout où besoin sera.

L'Associé unique
Pour REBILLON SCHMIT PREVOT, son Président :

Le Président
Philippe Caillarec

Enregistré à : S.I.E 6E ODEON-POLE ENREGISTREMENT
Le 11/01/2013 Bordereau n°2013/28 Case n°12 Ext 388
Enregistrement : 3 015 € Pénalités :
Total liquidé : trois mille quinze euros
Montant reçu : trois mille quinze euros
L'Agent des impôts

Philippe MIGOT
Agent administratif principal
des Finances Publiques

EXACOMPTA